



La gestion d'établissements destinés à l'accueil de personnes avec autisme (enfants/ adultes), FAM, MAS, Foyers, CH, IME, représentent un défi majeur. L'ANESM et l'HAS* ont développé des RBP "Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme et TED" sur lesquelles s'appuyer et l'instruction N° DGCS/SD3B/CNSA/2015/369 du 18 décembre 2015 relative à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme propose un outil d'appui à l'évolution de l'offre.

Pour atteindre un bon niveau de qualité d'accueil des personnes avec autisme mais aussi offrir un cadre de travail positif et agréable pour les intervenants, il est nécessaire de viser une véritable adaptation des services aux spécificités de fonctionnement des personnes concernées.

Une connaissance actualisée de l'autisme est à la base de l'organisation fonctionnelle des établissements.

*Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico Sociaux : cette recommandation s'articule avec les travaux menés par la Haute Autorité de Santé (HAS) janvier 2010 et mars 2012.

Programme

Jour 1 - 7 heures

- L'autisme et les TSA : un handicap particulier
- Impact des particularités perceptives des personnes avec autisme sur le projet de service
- Précaution dans l'aménagement des locaux
- Adaptation des prestations de service (repas-transport...)
- La structuration de l'espace : un outil pédagogique nécessaire
- Pourquoi adopter une pédagogie particulière avec les personnes avec autisme
- Une perception atypique de l'environnement social
- Besoin spécifique dans l'accompagnement, adopter une approche pédagogique différente : L'apprentissage en trois phases
- Les codes de communication alternatifs. Recommandations de bonnes pratiques : l'HAS-ANESM L'intérêt de l'approche développementale et comportementale. L'évaluation à la base de toute intervention

Jour 2 - 7 heures

- Créer une dynamique institutionnelle
- Le projet d'établissement
- Développer une méthodologie cohérente
- Définir une politique de formation du personnel : qui former et pourquoi ?
- Créer un plan de projets personnalisés d'interventions fondé sur les besoins fondamentaux et spécifiques de la personne avec autisme.
- Utiliser le Projet Personnalisé d'Intervention (PPI) comme outil de pilotage de l'action institutionnelle
- Création de pôles d'interventions spécifiques - Harmonisation de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire : évaluation des moyens - choix et suivi des outils pédagogiques - les réunions institutionnelles
- La place de la famille au sein de l'institution : droit et attente des familles
- Le partenariat avec les familles

Public concerné : Directeur, Chef de service, Président, Gestionnaire d'Association, Cadre de santé, Psychologue

Objectif

A l'issue de cette session, le stagiaire connaîtra les besoins particuliers d'accompagnement des personnes avec autisme, possèdera des éléments, pour apprécier le niveau de spécialisation des services dispensés dans son établissement, et pour mettre en place les adaptations nécessaires à un accompagnement en lien avec les besoins des personnes concernées par l'autisme et les TSA.

Infos

- Dates :**
12 et 13 mars 2018
4 et 5 juin 2018
15 et 16 octobre 2018*
6 et 7 décembre 2018
- Durée :** 14 heures
- Lieu :** PARIS
- Animateur :**
Isabelle DUFRENOY,
Martin VIANI*,
Psychologues

Tarifs

- Professionnel : 420 euros*
- Profession libérale : 360 euros*
- * Déjeuners compris
(tarif hors frais déplacement, hébergement du stagiaire)

- Intra établissement :
- 2 048 euros
- (tarif hors frais déplacement, repas, hébergement du formateur)